

## **Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.**

Nous avons préparé et présentons maintenant aux fins de considération des recommandations propres à chaque question sur laquelle cette évaluation portait ainsi qu'un certain nombre de recommandations qui touchent plusieurs questions à la fois.

Dans nos recommandations, nous avons pris en considération l'important besoin pour le ministère de l'Éducation d'offrir un milieu stable pour les élèves, les enseignants et les administrateurs du programme actuel.

### **Recommandations ayant trait à la question 1 : Quelle est l'organisation la plus efficace pour le programme de français langue seconde (FLS) qu'on pourrait utiliser pour atteindre les objectifs de l'enseignement du FLS au Nouveau-Brunswick?**

Nous recommandons que les responsables au ministère de l'Éducation prennent les mesures nécessaires pour conserver le plus grand nombre de conditions possibles pour les caractéristiques concernant le point d'entrée dans le programme actuel. En particulier, nous recommandons de maintenir à la fois l'immersion précoce et l'immersion intermédiaire.

Il ne faudrait pas interpréter notre recommandation comme étant en fait une recommandation de maintenir ou de ne pas maintenir les points d'entrée qui existent actuellement (première et sixième année). Le Ministère peut, à un moment donné, devoir relever des défis qui l'empêcheront d'offrir l'entrée à ces niveaux précis. Un tel défi peut être des contraintes financières comme celles que le gouvernement connaît actuellement et prévoit pour l'avenir. Un résultat de ces contraintes pourrait être des restrictions pour les programmes du secteur public.

Plutôt, notre recommandation vise à souligner les avantages évidents et l'appui répandu que nous avons remarqué pour l'immersion précoce en gardant quand même la possibilité de permettre l'immersion intermédiaire.

Nous recommandons d'accroître le temps consacré aux activités axées sur les tâches, surtout celles visant à améliorer les compétences orales à la fois dans le programme de base et le programme d'immersion. Ce sont les parties du programme de FLS où il était généralement perçu que des améliorations étaient nécessaires. Ces améliorations au programme de FLS pourraient aider à augmenter le taux de rétention des élèves jusqu'à la douzième année et à améliorer les résultats à l'examen de compétence orale administré par le Ministère.

## Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.

### **Recommandation ayant trait à la question 2 : Est-ce qu'il existe des options viables en ce qui concerne les points d'entrée et l'efficacité par rapport aux coûts pour les programmes actuels afin d'améliorer les compétences en FLS de chaque élève?**

Diverses conditions, surtout celles relatives à la conjoncture économique, peuvent survenir et exiger l'adaptation du programme de FSL. Dans de telles circonstances, nous recommandons d'envisager sérieusement la possibilité de points d'entrée en troisième et sixième année comme il est décrit dans l'option 1, que nous avons évaluée, ainsi que les dispositions concernant le FLS dans le programme de base tel qu'il est décrit dans l'option 2. Les caractéristiques du programme de base du FLS dans l'option 2 incluent des cours obligatoires de français jusqu'à la huitième année avec l'enseignement durant toute l'année pour la neuvième et dixième année. Comme nous l'avons souligné dans notre rapport, nous avons remarqué un appui restreint pour diverses options, y compris celle-là. Néanmoins, d'après nous, ce changement présente les avantages suivants :

- Les élèves auront la possibilité d'un rendement scolaire pendant deux années additionnelles avant de devoir prendre les décisions initiales pour l'entrée en immersion. Cette période permettra de faire une évaluation plus exhaustive de leur potentiel pour l'immersion et de prendre les mesures correctives nécessaires (dans la langue maternelle de l'élève);
- Les deux années additionnelles d'enseignement dans la langue maternelle de l'élève permettront d'accroître les notes pour les matières dans lesquelles les élèves avec une entrée hâtive ont actuellement un rendement moins élevé que ceux qui ne sont pas en immersion;
- Ce changement offre un deuxième point d'entrée en immersion (comme la structure actuelle);
- Toute somme épargnée grâce à ce changement pourrait permettre d'acquérir des ressources pour l'évaluation et le diagnostic comme des outils de diagnostic à un niveau scolaire plus bas pour les élèves en immersion;
- Les élèves qui ne sont pas en immersion et qui choisissent de poursuivre le français du programme de base en neuvième et dixième année auront plus d'enseignement du FLS par rapport à ce qu'ils ont actuellement, ce qui permettra d'accroître le temps consacré aux tâches et à la compétence orale dans le programme actuel.

## **Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.**

### **Recommandations ayant trait à la question 3 : Dans quelle mesure les programmes d'évaluation actuels sont-ils valables et fiables?**

À notre avis, il existe une preuve solide permettant de conclure que les programmes d'évaluation actuels du Ministère (c'est-à-dire l'examen de compétence orale en douzième année et l'examen de compétence en français langue seconde de la sixième année) sont valables et fiables. Bien qu'il y ait des points à améliorer dans ces instruments d'évaluation, les conséquences sont limitées. De plus, nous considérons qu'il n'y a pas de raisons suffisantes, y compris l'efficacité par rapport aux coûts, pour augmenter le niveau d'évaluation des compétences en utilisant les méthodes actuelles.

Nous recommandons d'améliorer le niveau et l'étendue du matériel d'appui à l'évaluation pour déterminer le rendement et les progrès de l'élève. Ce matériel amélioré devrait permettre aux élèves et enseignants du FLS de cerner des faiblesses précises.

Nous recommandons d'améliorer le système de contrôle du programme de FLS. Il faudrait inclure au minimum dans le système de contrôle pour la prestation du programme de FLS les éléments suivants :

- La compétence de l'enseignant et, dans une mesure moindre, sa compétence en enseignement de la langue seconde et sa connaissance de la matière à enseigner. Nous avons remarqué que les groupes choisis ont périodiquement mentionné la compétence de l'enseignant comme une faiblesse du programme de FLS, même si nous n'avons pas trouvé d'éléments de preuve valables et fiables à l'appui de cette perception. Il revient au Ministère de surveiller le respect des conditions établies dans la directive 309 et de s'assurer de la conformité aux conditions établies dans la directive 309 concernant la compétence des enseignants;
- Il faudra respecter les exigences relatives à la distribution du temps dans la directive 309;
- On a besoin de ressources et de méthodes adéquates pour les élèves en immersion;
- Un bon rapport élèves-enseignant surtout au niveau de l'école;
- Il importe de suivre le programme d'études et d'assurer l'uniformité dans la province.

Étant donné que le système de contrôle et l'obligation de rendre compte sont, à notre avis, étroitement liés aux conditions de gestion, nous recommandons de clarifier les rôles et les responsabilités concernant l'obligation de rendre compte pour le programme de FLS.

## **Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.**

### **Recommandation ayant trait à la question 4: Quel genre de méthode d'évaluation peut-on utiliser pour fournir une évaluation valable et fiable de la prestation du programme de FLS?**

Nous recommandons des évaluations plus nombreuses et plus efficaces des compétences des élèves en FLS dans la classe et menées par les enseignants. En plus d'avoir un plus grand nombre d'outils d'évaluation plus variés, nous avons besoin de nous assurer davantage de la validité et de la fiabilité des outils d'évaluation qui sont actuellement utilisés dans la salle de classe.

### **Recommandations ayant trait à la question 5 : Dans quelle mesure les objectifs du programme de français langue seconde sont-ils atteints?**

Nous recommandons de clarifier les objectifs du programme de FLS qui portent sur les notes visées à l'examen de compétence orale dans l'ensemble de la province. Actuellement, de nombreux groupes s'occupant du programme, de façon directe ou indirecte, soutiennent que le Ministère n'a pas établi des seuils définis pour les résultats à l'examen de compétence orale qui permettraient de déterminer des résultats raisonnables.

Nous recommandons que les responsables du Ministère définissent le but à atteindre pour la rétention du programme de FLS concernant à la fois les niveaux du programme de base et du programme d'immersion. Nous recommandons également que les responsables du Ministère adoptent et mettent en oeuvre une stratégie visant la réalisation du but fixé.

### **Recommandations ayant trait à la question 6 : Quel est l'impact du programme actuel de FLS sur l'ensemble de la population étudiante anglophone de la province?**

Nous avons remarqué chez ceux qui ne s'occupe pas du programme d'immersion une perception répandue et négative concernant l'effet du regroupement des élèves selon leurs aptitudes. Il nous a été impossible de recueillir assez de renseignements pour déterminer dans quelle mesure cet effet du regroupement des élèves selon leurs aptitudes se produit et quelles sont les répercussions possibles. Toutefois, les responsables du Ministère conviennent qu'il existe certaines répercussions dans des endroits en particulier et que leur importance varie.

## **Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.**

À notre avis, le Ministère doit examiner la situation davantage et prendre des mesures, au besoin, pour réduire ces répercussions.

Nous recommandons des activités immédiates pour déterminer ce qui suit :

- Les aspects du programme d'immersion qui pourraient être avantageux pour l'enseignement du français dans le programme de base. Si l'on a découvert des ressources pédagogiques plus efficaces pour le programme d'immersion, il faudrait prendre des mesures pour assurer leur utilisation dans le programme de base.
- Le rapport élèves-enseignant dans les programmes d'immersion et de base, surtout au niveau de l'école. Le Ministère doit déterminer un rapport maximum au niveau de l'école qui, de l'avis des responsables du Ministère, assure à chaque élève une attention adéquate de la part de l'enseignant.
- Les ressources d'apprentissage spécialisées pour l'enseignement du programme de base. Le Ministère doit s'assurer qu'il existe des ressources raisonnables au niveau de l'école pour les deux programmes. À notre avis, le terme « raisonnables » signifie des conditions bien planifiées qui sont fondées sur les normes mises en application dans les autres provinces.

### **Recommandations additionnelles**

Nous recommandons d'améliorer la stratégie et le programme relativement aux communications pour de nombreux aspects du programme de FLS. En particulier, nous recommandons que les responsables du Ministère définissent et améliorent les communications ayant trait à ce qui suit :

- Les buts et objectifs du programme. Nous avons découvert que la plupart des personnes s'occupant du programme de FLS de façon directe ou indirecte appuient les buts et objectifs. Par la même occasion, nous avons décelé que les parents d'élèves qui ne sont pas en immersion comprennent moins bien les buts et objectifs que les parents des élèves en immersion. De plus, nous avons remarqué que les attentes des parents d'élèves en immersion concernant les avantages du programme d'immersion dépassent les objectifs établis du programme. Ces objectifs plus vastes, dont un grand nombre d'après nous concernent le

## Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.

développement éducationnel et social, ne sont pas toujours utiles au programme de FLS.

Nous pensons que ces objectifs plus vastes influent souvent sur les attentes qu'ont les parents d'élèves en immersion. Il serait possible d'améliorer la situation en offrant plus d'information sur les buts du programme, surtout durant les séances d'information des parents pour faire connaître le programme de FLS avant les points d'entrée en immersion. Il serait aussi favorable de communiquer les buts du programme de façon suivie pour améliorer la situation.

- La taille moyenne des classes. Nous avons obtenu de nombreux commentaires affirmant que les classes d'immersion comptent moins d'élèves que les autres classes. Selon la perception populaire, le milieu d'apprentissage est meilleur si le nombre d'élèves est plus restreint.
- Les ressources disponibles pour relever les défis d'apprentissage qui se présentent aux élèves des programmes d'immersion et de base. Nous avons recueilli des commentaires concernant la perception chez de nombreux parents à l'égard des ressources spécialisées offertes au programme d'immersion. Il semble que de nombreux parents d'élèves qui ne sont pas en immersion considèrent que cela contribue aux résultats du regroupement d'élèves selon leurs aptitudes. (Exemple : les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ne peuvent pas obtenir l'attention dont ils ont besoin s'ils sont inscrits au programme d'immersion. Par conséquent, la croyance populaire veut qu'on les fasse sortir du programme d'immersion, ce qui augmente le nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux qui se trouvent dans le programme de base.) En même temps, certains parents et enseignants du programme d'immersion appuient vivement l'amélioration des ressources spécialisées pour des activités correctives et normatives visant à aider les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.
- L'observation de la satisfaction des diverses exigences du programme établies dans la directive 309. Étant donné les commentaires que nous avons recueillis sur la distribution du temps et sur la compétence des enseignants (nous n'avons pas trouvé de preuve à l'appui de la perception du manque de compétences des enseignants), nous recommandons d'inclure ces exigences concernant les niveaux dans une plus forte stratégie de communication.
- Lignes directrices relatives aux réactions à des problèmes de comportement en classe. Encore une fois, nous avons recueilli un certain nombre de commentaires de parents d'élèves qui ne

## Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.

sont pas en immersion concernant le nombre de situations de ce genre et l'influence perçue sur le milieu d'apprentissage dans la classe.

- Fournir des données longitudinales sur le taux de placement des diplômés du programme d'immersion dans des situations où l'aptitude à parler français est une exigence de l'emploi.

Nous recommandons d'améliorer l'utilisation de l'Internet et des technologies basées sur le Web pour offrir des ressources additionnelles aux fins d'évaluation et de diagnostic nécessaires pour le programme de FLS. Nous savons que le Ministère a la capacité d'obtenir des enregistrements audio ou vidéo d'un dialogue entre l'élève et l'évaluateur. Le Ministère devrait explorer les possibilités d'inclure dans cette initiative basée sur le Web une évaluation de la compétence orale pour tous les élèves de FLS. Des évaluations de la compétence orale pourraient être effectuées sur demande et pour une évaluation provinciale de la compétence orale. Il existe différentes possibilités pour offrir un tel service d'évaluation de la compétence orale qui font partie de l'examen que le Ministère a effectué afin de déterminer la faisabilité de mettre en oeuvre cette recommandation.

Parmi ces possibilités, mentionnons :

- Travailler à des initiatives utilisant le Web qui sont actuellement envisagées par Services Nouveau-Brunswick;
- Établir un partenariat avec le secteur privé pour organiser et offrir ce meilleur niveau de service;
- Déterminer les mesures appropriées pour exercer un contrôle sur les coûts associés à la prestation sur demande d'évaluations de la compétence orale (cela peut inclure des frais d'utilisateur du service);
- Lier l'initiative à un concept plus vaste pour améliorer les services d'éducation sur le Web à l'intention des enseignants, des élèves et des parents.

Les initiatives qui précèdent sont d'après nous les plus importantes à considérer par le Ministère à la suite de notre évaluation. Nous reconnaissons que divers groupes considèrent assez pressants les changements qu'ils jugent nécessaires au programme de FLS. Toutefois, en réalité, il importe de laisser la chance aux responsables du ministère de l'Éducation d'entreprendre les recherches additionnelles nécessaires et de procéder aux consultations requises afin de tirer des conclusions par rapport à ces recommandations et de mettre en oeuvre celles qu'ils jugent pertinentes et

## **Évaluation du programme de français langue seconde au N.-B.**

faisables. Nous comprenons aussi que la mise en oeuvre de chacune ou de plusieurs de ces recommandations entraînera des répercussions financières. Enfin, nous recommandons vivement au Ministère d'adopter une stratégie pour l'apport d'une série d'améliorations au programme de FLS, plutôt que de procéder une amélioration à la fois.

Le budget pour l'année financière 2000 – 2001 sera finalisé vers la fin de l'année 2000. Par conséquent, ce sera peut-être trop tôt pour permettre le recueil des renseignements nécessaires aux conclusions concernant nos recommandations en vue d'apporter une série d'améliorations. Nous recommandons donc au Ministère de fixer à septembre 2002 la date cible pour l'apport des améliorations au programme de FLS.